

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 15 MAI 1872.

---

### **Rapport des Commissions réunies des Affaires Étrangères et des Travaux Publics, chargées d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Affaires Étrangères et des Travaux Publics un crédit spécial de 650,000 fr.**

*(Voir les N° 177 et 180 de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Prince DE LIGNE, Président; le Baron DE TORNACO, le Comte DE LIMBURG STIRUM, le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, le Comte DE RIBAUCOURT, le Baron DE MAN D'ATTENRODE, REYNTIENS, et le Baron VAN DE WOESTYNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Un crédit de 650,000 francs vous est demandé pour l'exécution de travaux à faire au port d'Ostende. Ils ont pour objet de permettre aux navires de la ligne postale de Douvres, de faire leurs travaux de grosses réparations et d'entretien au port même d'Ostende. Jusqu'à présent les navires en réparation doivent se rendre dans un autre port. De là de grands retards, chômage coûteux et désorganisation de service. Pour parer à ces inconvénients, le projet actuel vous propose la construction d'un chantier pour le service de la marine, une cale sèche, deux grils de radoub, une tête de quai et un bassin.

Le devis de ces travaux entièrement achevés monte à 1,250,000 francs. La moitié à peu près de cette somme vous est demandée pour cette année; elle serait couverte par l'excédant des recettes et au besoin par l'émission de bons du Trésor.

Déjà, en 1868, le Gouvernement s'était préoccupé de la mauvaise organisation du port d'Ostende. Il nomma une commission composée d'hommes spéciaux qui établirent dans leur rapport, qui fut communiqué aux Chambres, le principe que l'État ne doit recourir à l'industrie privée que pour les constructions nouvelles et qu'il devait se charger lui-même des travaux de grosses réparations et d'entretien à faire à ses navires.

L'urgence de ces travaux ne peut donc pas être contestée. Ils n'ont été retardés que parce que les ressources du Trésor ne permettaient pas la de-

( 2 )

mande d'un crédit aussi considérable. La Section centrale, chargée d'examiner le projet de Budget du Département des Affaires Étrangères pour 1872, a insisté afin que le Gouvernement donnât suite le plus tôt possible au projet qui, selon elle, complètera l'installation de notre service de paquebots tout en diminuant les charges que le Trésor s'impose aujourd'hui. La dépense sera utile et productive à la fois.

Vous ne voudrez pas, Messieurs, ne pas vous associer à un vœu aussi légitime, exprimé par la Chambre dans l'intérêt d'une branche aussi importante de notre administration, et votre Commission a été unanime pour vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Un membre insiste même pour qu'aussitôt le crédit épuisé, une nouvelle demande soit faite par le Gouvernement, afin d'éviter tout retard à la marche régulière de la construction de ces travaux.

L'exposé des motifs et le rapport de la Section centrale donnant les détails de ces travaux avec leurs prix estimatifs, il nous a paru inutile de les reproduire dans le rapport au Sénat.

*Le Président,*  
Prince DE LIGNE.

*Le Rapporteur,*  
Baron VAN DE WOESTYNE.